

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de
« l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de
l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **12 septembre 2016 au 10 octobre 2016** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de CARENTOIR concernant le projet présenté par la SCEA VALPORC (représentée par M.M. VALLAIS Serge et Jean-Pierre), dont le siège social est situé au lieu-dit "Le Gouta" 56910 CARENTOIR, en vue de créer un élevage porcin devant comporter un effectif de 1984 places de porcs à l'engrais et 1020 places de porcelets soit 2188 animaux équivalents, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de CARENTOIR aux jours et horaires suivants:

- *le lundi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*
- *le mardi : de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30*
- *du mercredi au vendredi : 08h30 à 12h30 et de 13h30 et 17h30*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 10 octobre 2016 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de CARENTOIR
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau – 11 boulevard de la paix BP 508 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr